



Indemnisation voiture volée

Par **sylvieugenie**, le **13/02/2018 à 16:32**

BONJOUR rnMA Voiture a ete volée en juillet 2017,indemnisée par mon assureur en aout valeur argus. en janvier 2018 mon assureur m'annonce que la voiture est retrouvée et me demande le remboursement de 30% de la valeur du vehicule pretextant qu'il n'y a pas eu effraction. que puis je faire ?

Par **Visiteur**, le **13/02/2018 à 16:46**

Bonjour,rnSi vous contestez, il vous faut faire exécuter une contre expertise à vos frais.

Par **chaber**, le **13/02/2018 à 16:48**

bonjourrn[citation]remboursement de 30% de la valeur du vehicule pretextant qu'il n'y a pas eu effraction[/citation]est-ce mentionné dans votre contrat?rnQuel est le modèle et le type du véhicule?rnComment ouvrez-vous les portières?rnDémarrage avec clef ou carte?rnrlisez le lien ci-dessous qui pourra vous éclairer.rnrn<http://sosconso.blog.lemonde.fr/2016/04/20/vol-de-voiture-sans-effraction-lassurance-doit-jouer/>